



LES ASSISES DE L'EXPERTISE

DEUXIÈME ÉDITION
«LES MISSIONS DE L'EXPERT»

LE 6 JUIN 2018

Communiqué | Paris, le 9 mai 2018

En organisant la première édition des Assises de l'Expertise en 2006, la CNE initiait le rassemblement de la profession autour d'une prise de conscience salutaire, défendant haut et fort une vision saine du marché de l'art.

Deux ans après, le rôle essentiel de l'expert est plus affirmé que jamais et une dynamique positive s'est installée entre de nombreux acteurs du secteur : chambres d'experts, commissaires-priseurs ou encore organisateurs de salons.

Mais, aujourd'hui, la réflexion n'est pas terminée.

Dans un contexte toujours plus tourmenté, de nombreuses questions se posent encore quant à la place, au rôle et à l'avenir de l'expert.

Les missions de l'expert sont ainsi au cœur du questionnement de cette seconde édition qui rassemblera, le 6 juin prochain, tous les acteurs concernés.

Un rendez-vous ouvert à l'ensemble des professionnels et aux collectionneurs.

Avec la collaboration de **23 intervenants**, professionnels du secteur, trois tables rondes aborderont ces questions :

Les missions de l'expert

Les procès tuent l'expertise

L'œil de l'expert reste incontournable

Soulever les problèmes, en débattre ensemble et imaginer des solutions et des actions concrètes dans une vision saine du marché de l'art : tels sont les objectifs des Assises de l'Expertise.

INFORMATIONS PRATIQUES

Mercredi 6 juin 2018, de 10h00 à 17h00

Au Petit Palais, Musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris,
avenue Winston Churchill, 75008 Paris

Accès gratuit, sur inscription : cne@wanadoo.fr



TROIS TABLES RONDES : TROIS PROBLÉMATIQUES AU CŒUR DU QUOTIDIEN DU MÉTIER D'EXPERT AUJOURD'HUI

LES MISSIONS DE L'EXPERT

A l'heure d'**internet** et de l'information accessible partout et à tous, y a-t-il encore une utilité à avoir recours à un expert ?

Quelle place reste-t-il aujourd'hui pour les experts dans un **marché globalisé** où les **faux** abondent et le **trafic** d'œuvres d'art se généralise ?

Quels organes de contrôle et de protection pour l'expert dans toutes ses missions : ventes publiques, ventes de gré à gré, salons ?

« Que ce soit chez un marchand, dans une salle de ventes ou dans un salon professionnel, l'expert est-il tenu de dénoncer le faux ou doit-il passer sous silence ce qui lui semble une évidence ? »

Emmanuel Lhermitte, secrétaire général de la CNE

LES PROCÈS TUENT L'EXPERTISE

Depuis quelques années, des **flux financiers considérables** se reportent sur le marché de l'art, et ce phénomène s'accompagne d'une **augmentation des faux**. De fait, l'expert est de plus en plus sollicité.

Face à ces nouveaux acteurs (investisseurs ou encore trafiquants et faussaires), **l'expert se trouve fragilisé, voire intimidé ou menacé**. Certains experts se trouvent en butte à des procès en cascade et à des attaques en tout genre. Beaucoup préfèrent alors se mettre en retrait.

Le rôle des compagnies d'experts est de protéger leurs membres. Mais de quels moyens disposent-elles ? Quelles nouvelles solutions peut-on imaginer aujourd'hui ?

« Sans l'expert, le marché de l'art se réduit à un jeu de dupes sur fond d'optimisation fiscale ou de spéculation ».

Frédéric Castaing, président de la CNE

L'ŒIL DE L'EXPERT RESTE INCONTOURNABLE

Internet fait partie du quotidien de tous les professionnels du secteur et, quotidiennement, l'expert est sollicité pour faire de **l'expertise sur photo**. Mais quelles sont les limites de cet exercice ?

L'expertise peut-elle se contenter d'un objet virtuel ?

De même, que devient l'œil de l'expert, cette connaissance qui se nourrit d'années d'expérience face aux **analyses scientifiques** ? Doit-il s'effacer ?

Outils de substitution ou compléments précieux à « l'œil de l'expert » : quelle place peut-on raisonnablement accorder à la photographie et aux analyses scientifiques pour réaliser une expertise dans les règles de l'art ?

« L'expert est le dépositaire à un moment donné, de connaissances et de pratiques accumulées avant lui par ceux qui l'ont précédé, pour que lui-même les transmette, en les enrichissant, à ceux qui le continueront »

Frédéric Castaing, président de la CNE



LES INTERVENANTS DE LA SECONDE ÉDITION DES ASSISES DE L'EXPERTISE

Les missions de l'expert

Introduction par Emmanuel Lhermitte,
secrétaire général de la Compagnie Nationale des Experts

Avec, dans l'ordre, les interventions de :

Gilles Andréani, président de l'Observatoire français du marché de l'art
Alexandre Giquello, président de Drouot Enchère
Pierre Taugourdeau, avocat du Conseil des Ventes Volontaires
Jean-Michel Renard, expert et vice-président de la Chambre Nationale des Experts Spécialisés
Frédéric Castaing, président de la Compagnie Nationale des Experts
Colonel Ludovic Ehrhart, chef de l'Office Central de lutte contre le trafic de Biens Culturels
Gérard Champin, membre du Conseil National du Marché de l'Art

Les procès tuent l'expertise

Modérateur : Jean-Christophe Castelain,
rédacteur en chef du *Journal des Arts*

Avec la participation de :

Judith Goldnadel, présidente d'A.R.T Siaci Saint-Honoré
Mathias Ary Jan, président du Syndicat National des Antiquaires
Christian Beer, avocat à la Cour
Alexis Fournol, avocat à la Cour
François Laffanour, administrateur de la Compagnie Nationale des Experts
Marc Perpetch, expert et administrateur de la Compagnie Nationale des Experts

L'œil de l'expert reste incontournable

Modérateur : Sabine Bourgey,
vice-présidente de la Compagnie Nationale des Experts

Avec la participation de :

Catherine Chadelat, présidente du Conseil des Ventes Volontaires
Céline Lefranc, rédactrice en chef adjointe de *Connaissance des Arts*
Dominique Chevalier, membre du Syndicat Français des Experts Professionnels
Jacques Barrère, expert et président d'honneur de la Compagnie Nationale des Experts
Michel Maket, président du Syndicat Français des Experts Professionnels
Jean-Gabriel Peyre, membre et ancien président de la Compagnie Nationale des Experts

Conclusion par Pierre Rosenberg,

membre de l'Institut

À PROPOS DE LA CNE

Fondée en 1971, la CNE rassemble 162 experts de 38 spécialités.
Elle est présidée par Frédéric Castaing depuis fin 2014.

Les experts de la CNE sont sélectionnés par leurs pairs selon les critères suivants : compétence, dix ans d'expérience au minimum, deux spécialités au maximum, l'engagement à respecter un code de déontologie, une assurance et un casier judiciaire vierge

CONTACT PRESSE

Sylvie Tolila
Tél. 06 45 61 97 24
sylvie.tolila@gmail.com